

Fiche informative « Aides financières EDD » (AF EDD)

Groupes cibles

Les aides financières EDD s'adressent aux **écoles et centres de formation en Suisse qui sont membres du réseau d'école21** : directions d'établissements et enseignant.e.s de tous les degrés de la scolarité, y compris le degré secondaire II (formation professionnelle, écoles de culture générale et gymnases) de toutes les régions linguistiques.

Effets escomptés

- Les thèmes liés à la durabilité trouvent leur place dans la pratique scolaire grâce à des approches innovantes et à un rapport étroit avec l'actualité.
- La collaboration entre éducation21 et l'école renforce l'EDD dans l'enseignement et le développement de l'école.
- Les enseignant.e.s sont en mesure, grâce à un accompagnement, à des conseils et à des instruments pratiques, d'intégrer l'EDD dans leur enseignement et le développement de l'école.
- L'EDD est ancrée de manière durable dans l'école ou l'enseignement.

Les projets peuvent par exemple contribuer à ce que :

- Des enseignant.e.s et/ou des directions d'établissements s'engagent dans une démarche de développement EDD et que celle-ci s'inscrive durablement dans la culture de l'école ou de l'enseignement.
- Des écoles se dotent d'une vision claire en matière d'EDD et servent ainsi de modèles pour d'autres écoles.
- L'approche institutionnelle globale (*Whole School Approach*) soit mise en application.

Conditions cadre et conditions préalables

éducation21 met à disposition - pour un projet qui s'étend de une à trois années scolaires - un montant de **5'000 francs au minimum** et de **20'000 francs au maximum** et finance au maximum **40% du coût du projet**. Elle assortit son soutien financier d'un accompagnement professionnel du projet.

Le projet déposé doit obligatoirement avoir le **soutien de la direction de l'école** ou du service responsable (dans la formation professionnelle). La collaboration entre institutions, avec des acteurs extrascolaires, la commune, des HEP, etc. est possible et souhaitée.

Budget : aucune structure ordinaire ou activité régulière, dont le financement est du ressort des instances publiques (par ex. infrastructure scolaire, camps scolaires) n'est financée. Les aides financières ne se substituent pas à l'argent public, mais le complètent, afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets innovants. Si l'on utilise des **offres extrascolaires**, ces dernières doivent être mentionnées clairement dans le budget (coûts pris en charge par l'école concernant l'offre utilisée).

Lien avec les plans d'études : le lien avec les plans d'études et les programmes de formation est mentionné clairement.

Les activités pédagogiques en lien avec l'EDD sont mentionnées clairement.

Compétences EDD : dans la demande d'aide financière du projet, il est décrit quelles compétences EDD ledit projet vise à encourager et pourquoi ces compétences ont-elles été choisies en se basant sur les



besoins des groupes visés et les objectifs du projet. Ces compétences sont décrites en se référant à compréhension EDD d'éducation21.

Principes pédagogiques EDD : dans la demande d'aide financière du projet, il est expliqué pourquoi certains principes pédagogiques EDD ont été choisis en se référant aux objectifs d'apprentissage et aux compétences définis. Ces principes pédagogiques sont décrits en se fondant sur la compréhension EDD d'éducation21.

Ancrage : le projet est bien ancré dans l'école ou le centre de formation. Pour la préparation et la réalisation du projet, il faudrait – si possible et en cas de besoin – disposer d'une équipe composée d'enseignant.e.s de différentes disciplines. Le projet est connu le plus largement possible dans l'école ou le centre de formation et bénéficie du soutien de la direction de l'établissement. Une réflexion a lieu sur les activités qui se déroulent dans l'école avant et après le projet (intégration dans l'enseignement et dans la culture de l'école).

Produit : il est souhaité que l'école conçoive du **matériel pédagogique d'accompagnement** dans le cadre du projet, afin de permettre une intégration durable dans l'enseignement (ce matériel pourra être mis à disposition d'autres écoles, par ex. par le biais de la base de données des portraits d'écoles du Réseau d'écoles21).

Évaluation : une évaluation du projet est prévue : les résultats, les effets et les enseignements qu'on en tire sont documentés et évalués, l'encouragement des compétences EDD fait l'objet d'une analyse.

Neutralité sous l'angle des valeurs : le projet s'oriente vers le consensus de Beutelsbach dont deux principes sont pertinents ici : le principe « interdiction d'endoctriner » (l'enseignant.e.s renonce à imposer ses opinions aux élèves, afin de les laisser former leur propre jugement) et le principe de la « controverse » (l'enseignant.e.s présente les sujets qui sont controversés dans la société et dans la science de manière controversée également en classe).

Marche à suivre en vue d'une candidature

La personne ou le groupe de personnes qui, dans une école, a une idée de projet innovante pour développer l'EDD dans l'enseignement et les écoles, peut prendre contact avec la responsable des aides financières d'éducation21 pour un premier échange téléphonique. Ce dernier a pour but de communiquer l'idée de projet, de clarifier les attentes et d'expliquer les conditions, de manière que la personne qui dépose la demande puisse le faire en toute connaissance de cause et selon le format requis par éducation21. La demande de projet doit être déposée jusqu'au 30 avril de chaque année sous format électronique. Si éducation21 prend une décision positive, la réalisation du projet peut commencer avec l'accompagnement d'éducation21 (c'est-à-dire que les activités avec les élèves commencent au plus tôt en juillet de l'année en cours).

Processus d'évaluation

Les projets déposés jusqu'au 30 avril sont évalués et sélectionnés par une commission interne d'éducation21. Les responsables des projets sont informés de la décision d'ici à la mi-juillet. Les deux parties signent, avant le démarrage du projet, un accord ayant caractère obligatoire.

